



## **SEMAINE DE L'INDUSTRIE EN ESSONNE 20 au 26 mars 2017**

### **Concours audio-visuel**

### **« Deviens reporter sur un métier industriel »**

Concours à l'initiative de l'association FIPES et de la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne en partenariat avec la CGPME Ile de France, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, le Groupe des Industries Métallurgiques de la région parisienne, la Fondation des Arts et Métiers, le Rotary club d'Evry-Corbeil, France Intec et le GETC91.

A destination des établissements de formation de l'Essonne pour :

- les collégiens,
- les lycéens,
- les apprentis du secteur industriel,
- les étudiants.

La Semaine de l'industrie s'adresse au grand public, en particulier aux jeunes et aux demandeurs d'emploi. Elle a pour objectifs

- de faire découvrir l'industrie et ses métiers,
- d'offrir des possibilités pour rencontrer des hommes et des femmes qui travaillent dans l'industrie et ses services,
- de découvrir l'industrie du 21ème siècle et notamment les secteurs d'activités en développement,
- d'appréhender l'importance économique et sociale de l'industrie en France.

**Afin de sensibiliser ces publics aux métiers du secteur de l'industrie**, FIPES et la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne en partenariat avec la CGPME Ile de France, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, le Groupe des Industries Métallurgiques de la région parisienne, la fondation des Arts et Métiers et le Rotary club d'Evry-Corbeil proposent aux jeunes de s'investir dans la réalisation d'un court métrage ou d'un reportage photos auprès des salariés et chefs d'entreprise du **secteur industriel** :

- Industrie aéronautique,
- Industrie automobile,
- Industrie informatique, électronique, numérique,
- Industrie énergétique,
- Industrie mécanique,
- Industrie de la défense,
- Industrie textile,
- Industrie pharmaceutique (de la santé),
- Industrie maritime,
- Industrie de la chimie,
- Industrie extractive (métaux et minéraux),
- Industrie du pétrole,
- Industrie du cuir,
- Industrie de la chaussure,
- Industrie du travail du bois, papiers et imprimerie...,
- Industrie des équipements sportifs,
- Industrie de l'ameublement...

## Article 1 Les objectifs du concours

Ce concours a pour objectif d'aider les jeunes qui y participeront à découvrir ou mieux connaître les métiers du secteur industriel et imaginer ainsi des perspectives professionnelles.

Il s'agit de permettre aux jeunes qui participeront :

- Une découverte d'un secteur professionnel,
- Une découverte d'un métier dans un des secteurs de l'industrie,
- Des rencontres avec des professionnels,
- Une démarche active des élèves,
- Une production qui utilise les Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.),
- Une réflexion sur son avenir professionnel,
- Une construction d'un parcours de formation pour demain.

## Article 2 Principe du concours

Les jeunes ont la possibilité de participer en proposant un reportage, réalisé de bout en bout, du scénario écrit initial au montage final, sur (selon leur choix) :

Tous les métiers ou activités du secteur autour de quatre grands pôles essentiels dans une entreprise industrielle : concevoir, produire, gérer, vendre.

A titre d'exemple :

- **Concevoir**  
Ingénieur recherche et développement, technicien en conception et développement.  
Dans un bureau d'études : concepteur numérique, projeteur, ingénieur, dessinateur, technicien, styliste, maquettiste, créateur designer, modéliste, dessinateur industriel.
- **Produire**  
**Fabriquer** : micro-technicien, technicien en ingénierie de maintenance, technicien en gestion de production,  
**Maintenir en état** : technicien en maintenance des appareils, et/ou systèmes,  
**Acheter** : responsable des achats (outillages, équipements, matières premières),  
**Informatiser** : expert informatique, technicien en informatique,  
**Organiser la production** : conseiller en organisation industrielle ou technicien méthodes,  
**Assurer la sécurité** : responsable sécurité,  
**Protéger l'environnement** : responsable environnement, ingénieur.
- **Gérer** l'administration et la comptabilité de l'entreprise.
- **Vendre** : assurer les aspects commerciaux, marketing et la communication.

Les métiers industriels sont très nombreux, vous pouvez en filmer ou photographier d'autres de votre connaissance, que vous avez envie de découvrir ou qu'un de vos proches exerce.

## Article 3 Type de reportage

Le reportage peut être :

- Une interview d'une personne exerçant un de ces métiers,
- Une mise en avant des gestes propres à un métier choisi,
- Un environnement industriel,
- Une fabrication de tout ou partie d'un produit,
- Un parcours de vie.

Celui-ci peut prendre différentes formes : un reportage vidéo ou photo, réalisé à partir d'une caméra, d'un téléphone ou d'un appareil photo.

**Les reportages seront d'une durée de projection de 3 à 5 minutes.**

## Article 4 Calendrier du concours

**Inscriptions** : à partir du 1er octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017.

**Dépôt des productions réalisées** : jusqu'au 1er mars 2017.

**Remise des prix** : le 23 mars 2017 dans le cadre de la semaine Ecole / Industrie du 20 au 26 mars 2017.

## Article 5 Modalités d'inscription

Individuellement, en groupe ou une classe auprès de l'enseignant qui les suivra dans ce projet de réalisation :

**Inscription sur le site internet** : [www.concoursreporterindustrie.fr](http://www.concoursreporterindustrie.fr)

## Article 6 Prix

**Quatre catégories de prix** :

**Prix collégiens** :

- **Premier prix** : une caméra d'une valeur de 400 euros ou l'équivalent en bons d'achat.
- **Deuxième prix** : un bon d'achat d'une valeur de 200 euros.

**Prix lycéens** :

- **Premier prix** : une caméra d'une valeur de 400 euros ou l'équivalent en bons d'achat.
- **Deuxième prix** : un bon d'achat d'une valeur de 200 euros.

**Prix apprentis** :

- **Premier prix** : une caméra d'une valeur de 400 euros ou l'équivalent en bons d'achat.
- **Deuxième prix** : un bon d'achat d'une valeur de 200 euros.

**Prix étudiants** :

- **Premier prix** : une caméra d'une valeur de 400 euros ou l'équivalent en bons d'achat.
- **Deuxième prix** : un bon d'achat d'une valeur de 200 euros.

Un prix d'encouragement et/ou un prix spécial pourront être proposés par le jury.

## Article 7 Dépôt des productions

**Les reportages devront être remis au jury sous la forme d'un fichier vidéo (envoi par wetransfer.com, sur un CD, DVD ou une clé USB) :**

- Dans le cas d'un reportage audio-visuel, les caractéristiques suivantes devront être respectées :
  - Format vidéo : avi, mov, mpeg2 ou mp4 HD
  - Qualité requise à minima : DV
  - Format : 16/9 ou 4/3
  - Résolution minimum vidéo : 720 x 576
- Dans le cas d'un reportage photo, il devra être lisible sous PowerPoint (version Pack office 2010).

Chaque fichier vidéo, CD, DVD ou clé USB devra comporter les informations suivantes :

- **Nom et prénom de l'élève, noms et prénoms des élèves du groupe ou de la classe,**
- **Classe,**
- **Téléphone,**
- **Nom de l'établissement,**
- **Ville,**
- **Nom et Email du professeur référent qui a accompagné le projet,**
- **Les documents signés des droits à l'image pour les personnes figurant dans le reportage.**

## **Article 8 Les Critères d'évaluation**

L'appréciation et le jugement que l'on porte sur un travail de cette nature ne peuvent être absolus. Étant donné qu'il y a une dimension artistique dans le reportage, une part de subjectivité doit être préservée pour le jury.

Ceci étant dit, deux axes d'évaluation sont préconisés pour le jury : la forme et le fond.

La forme (1/3 de la note)

- L'esthétique
- L'originalité
- La qualité technique

On tiendra évidemment compte des moyens techniques limités des élèves. Ce qui est important, c'est que le document soit clair et compréhensible.

Le fond (2/3 de la note)

- Le choix du thème :
  - son originalité
  - la qualité de l'angle choisi
- La qualité des questions posées au professionnel
- La personnalisation du reportage :
  - du point de vue du reporter
  - du point de vue du professionnel
- La dimension technique :
  - son originalité
  - sa qualité

## **Article 9 Autorisations**

Le candidat prend en charge les autorisations nécessaires à la diffusion du film réalisé ainsi que les déclarations nécessaires. Il s'engage à fournir tout justificatif à FIPES avec l'envoi des vidéos ou reportage photos.

L'acceptation du présent règlement par le ou les candidats dégage FIPES de toute responsabilité vis-à-vis des auteurs des films envoyés (scénario, musique, participants...). Les élèves auteurs des vidéos ou reportages photos sélectionnés par le jury, autorisent FIPES et ses partenaires à utiliser leur nom et prénom dans la liste des lauréats qui pourra faire l'objet de publications, dans la communication officielle du concours.

Les participants autorisent et ce, à titre gracieux FIPES, à exploiter les vidéos réalisées sur tous supports de diffusion connus ou à venir dans ses productions ou sur son site internet.

## **Article 10 Information**

Ce règlement est disponible sur simple demande auprès de FIPES à l'adresse du concours et sur [www.concoursreporterindustrie.fr](http://www.concoursreporterindustrie.fr).

## **Article 11 Acceptation du règlement**

La participation à ce concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur. Toute candidature enregistrée sur le site [www.concoursreporterindustrie.fr](http://www.concoursreporterindustrie.fr) vaut pour acceptation pleine entière et sans réserve du présent règlement.

## **Article 12 Réserves**

FIPES se réserve le droit de modifier, différer ou annuler ce concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons.

## **Article 13 Informatique et libertés**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants ont un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Ils peuvent exercer ce droit en écrivant à FIPES 11 square Beethoven 91450 Soisy sur Seine.